



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des
Affaires juridiques



Numéro 384 - 26 septembre 2024



ÉDITO



Antoine Magnant, directeur du service de renseignement financier Tracfin

Le directeur de Tracfin revient sur le développement des « crypto-actifs » et les enjeux que représente cette évolution pour le service de renseignement financier de Bercy.

[Lire la suite](#)



Institutions

Le concept de souveraineté vu par le Conseil d'État

L'étude annuelle du Conseil d'État a été présentée au public, le 11 septembre 2024 : portant sur le concept de souveraineté, elle souligne les contours de cette notion, son rôle clé à l'origine de l'État moderne et du droit international et formule dix propositions.

[Lire l'article](#)

Juridictions

Octroi de la protection fonctionnelle en matière d'audition libre

Lorsque les conditions d'octroi de la protection fonctionnelle sont réunies, notamment si aucune faute personnelle détachable de l'exercice des fonctions n'a été commise, il devra désormais être fait droit à la demande de protection fonctionnelle d'un agent public pénalement mis en cause à raison de ses fonctions en cas d'audition libre, comme cela est déjà le cas pour les auditions en qualité de témoin assisté, les gardes à vue et les compositions pénales.

[Lire l'article](#)

Publication des actes du colloque du Conseil d'État portant sur « 60 ans d'exécution des décisions du juge administratif »

Le Conseil d'État a publié le 13 septembre 2024 les actes d'un colloque organisé par le Conseil d'État et le Comité d'histoire du Conseil d'État et de la juridiction administrative qui a permis de revenir sur l'évolution du droit de l'exécution, 60 ans après la parution des décrets du 30 juillet 1963 qui réformaient le contentieux administratif. Ce colloque était aussi l'occasion d'échanger sur les enjeux actuels du droit de l'exécution, liés à l'effectivité des décisions rendues.

[Accéder au document](#)



Commande publique

Le juge judiciaire est compétent pour connaître des litiges relatifs à des dommages survenus lors de l'exécution de travaux publics lorsque le fondement de l'action réside dans un contrat de droit privé

Si le fondement d'une action engagée par la victime d'un dommage survenu à l'occasion de l'exécution de travaux publics réside dans un contrat de droit privé, le juge judiciaire est alors compétent. Le fait que la cause d'un dommage réside dans la mauvaise réalisation ou l'absence de réalisation de travaux exécutés au titre d'un contrat de droit privé, et qui revêtent par ailleurs le

caractère de travaux publics, n'ouvre pas à la personne privée liée par ce contrat à une personne publique d'autre action en responsabilité contre ladite personne publique au titre de l'inexécution ou la mauvaise exécution des obligations contractuelles que celle procédant dudit contrat.

[Lire l'article](#)

Le principe d'inaliénabilité du domaine public qui implique, sauf clause contraire, l'incorporation immédiate sans indemnisation d'ouvrages construits par un concessionnaire, ne contrevient pas à la liberté d'établissement

L'inaliénabilité du domaine public implique qu'il demeure propriété des personnes publiques, et que son occupation est précaire et révocable. Une règle nationale prévoyant, à l'expiration d'une concession d'occupation du domaine public, l'incorporation immédiate, gratuite et sans indemnisation d'ouvrages inamovibles construits par le concessionnaire, ne contrevient pas à la liberté d'établissement, *a fortiori* lorsqu'il est possible d'y déroger contractuellement.

[Lire l'article](#)



La Cour des comptes évalue la pertinence de la fiscalité énergétique française

La fiscalité énergétique joue un rôle crucial dans la consommation énergétique des ménages et des entreprises. Ses caractéristiques en font un levier puissant pour atteindre les objectifs climatiques français. La Cour des comptes suggère que les pouvoirs publics envisagent avec précaution les potentielles évolutions de cette fiscalité.

[Lire l'article](#)

Impôts et taxes affectés : les constats du Conseil des prélèvements obligatoires

Le Conseil des prélèvements obligatoires s'est penché sur les pistes de simplification de l'affectation des impôts et des taxes aux administrations de sécurité sociale et aux administrations publiques locales.

[Lire l'article](#)



Marchés

Aide d'État illégale : la Cour de justice de l'Union européenne condamne Apple au remboursement de 13 milliards d'euros

Après plusieurs années de procédures, la Cour de justice de l'Union européenne a définitivement condamné Apple à rembourser 13 milliards d'euros à l'Irlande pour aide d'État illégale, confirmant ainsi l'analyse de la Commission européenne de 2016.

[Lire l'article](#)

La CJUE juge que la réglementation hongroise du gel des prix est contraire au droit de l'Union européenne

La Cour de justice de l'Union européenne a jugé que la réglementation hongroise qui imposait aux distributeurs de proposer à la vente des produits agricoles à un prix déterminé et en quantité prédéfinie est contraire au règlement portant organisation commune des marchés agricoles.

[Lire l'article](#)



Entreprises



Google condamné à une amende de 2,42 milliards d'euros pour pratique anticoncurrentielle

La Cour de justice de l'Union européenne, jugeant que Google a effectivement adopté des pratiques anticoncurrentielles abusives, confirme l'amende infligée par la Commission européenne.

[Lire l'article](#)



Questions sociales



La Cour des comptes rend son rapport sur le programme France services

Dans un rapport publié le 4 septembre 2024, la Cour des Comptes s'est intéressée au programme France Services. Elle constate qu'une majorité d'utilisateurs sont satisfaits du dispositif et que pour assurer sa pérennité, le programme devra mettre en œuvre certaines recommandations.

[Lire l'article](#)



Emploi



Revue de dépenses relative à la réduction des absences dans la fonction publique

La loi de programmation des finances publiques pour 2023-2028 prévoit des revues de dépenses afin d'évaluer l'action publique. C'est dans ce cadre que les inspections générales des finances et des affaires sociales ont été missionnées pour effectuer une revue de dépenses consacrée à l'absentéisme dans la fonction publique.

[Lire l'article](#)

SUR LE SITE



[Toutes nos rubriques](#)



[Archives des numéros précédents](#)

LA DAJ RECRUTE

**Vous souhaitez évoluer au sein d'un pôle
d'expertise juridique reconnu ?
Vous recherchez un emploi qui a du sens,
au bénéfice de l'intérêt général ?
Rejoignez nos équipes !**

Au ministère de l'Économie, des Finances et de la
Souveraineté industrielle et numérique, mettez votre
talent au service d'une économie forte et durable.

[Consultez nos fiches de poste](#)

S'abonner à la Lettre de la DAJ

La Lettre de DAJ est éditée par la direction des Affaires juridiques du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie / Directrice de la publication : Clémence Olsina Rédactrice en chef : Véronique Fourquet / Rédaction : Susie Bruno, Maurine Cimma, Shirley du Parc, Céline Frackowiak, Morgane Frétault, Adrien Galluchot / Bandeau : Aphania / Maquette : Key Performance Group pour le SIRCOM - DAJ / Routage Hubscore. Copyright : DAJ - Tous droits réservés / Crédits photo : ©Frederic Bukajlo -SIPA PRESS

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à la DAJ - Bureau COREL, 6 rue Louise Weiss - 75703 Paris Cedex 13 ou par courriel lettre.daj@finances.gouv.fr.

[Se désinscrire](#)